

5.7 Protection et aide sociale

En 2015, les dépenses de **protection sociale** progressent de 1,4 %, soit un rythme moindre que le PIB en valeur, tandis que l'évolution des ressources s'en approche (+ 2,0 %). De ce fait, le déficit de la protection sociale se résorbe de moitié en 2015 par rapport à 2014 avec 3,9 milliards d'euros (Md€), après 7,9 Md€.

Le montant servi au titre des **prestations sociales**, qui englobe 94 % du total des dépenses, s'élève à 701,0 Md€ en 2015. Il augmente ainsi de 1,6 %, après + 2,2 % en 2014. Cette croissance nominale est la plus basse observée depuis 1981. Seule la dynamique des prestations du risque emploi est plus soutenue en 2015 (+ 3,2 %) qu'en 2014 (+ 1,5 %). Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage ou le régime de solidarité augmente en effet de 5,6 % en moyenne annuelle. Les dépenses afférentes à la maladie augmentent de 2,5 %, soit un rythme de croissance légèrement moindre qu'en 2014 (+ 2,6 %). Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des prestations sociales, progressent de 1,2 %, après + 2,1 % en 2014, sous l'effet d'une inflation atone et de départs à la retraite moins nombreux. Les dépenses liées à l'invalidité n'augmentent que de 1,6 % en 2015, après + 3,4 % en 2014. Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale

sont elles aussi moins dynamiques (+ 2,5 %, après + 5,2 %). Les prestations des risques famille (+ 0,5 %) et logement (+ 0,8 %) sont presque stables, en lien avec la stagnation des indices de revalorisation. Les prestations du risque accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de baisser (- 3,7 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 743,0 Md€ en 2015, et progressent de 2,0 %, après + 2,5 % en 2014.

Au 31 décembre 2015, en France hors Mayotte, 4,3 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou à l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Le nombre de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** augmente légèrement (324 000 mesures fin 2015).

Au 31 décembre 2014, 4,1 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Parmi elles, 1,9 million bénéficient du **revenu de solidarité active (RSA)** « socle » et 1,0 million de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Dépenses d'aide sociale départementale : une croissance toujours soutenue par le RSA en 2015 », *Études et résultats* n° 991, Drees, janvier 2017.
- « Fin 2015, les départements ont attribué 4,3 millions de prestations d'aide sociale », *Études et résultats* n° 984, Drees, novembre 2016.
- « Compte provisoire de la protection sociale : une baisse du déficit en 2015 », *Études et résultats* n° 983, Drees, novembre 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

	en milliers		
Au 31 décembre	2014 (r)	2015	15/14 en %
Allocations familiales (AF)	5 038	5 032	-0,1
Complément familial (CF)	865	881	1,8
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 089	3 128	1,3
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	233	242	4,1
Allocation de soutien familial (ASF)	756	760	0,4
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	50	49	-1,8
Allocation de base (AB)	1 881	1 805	-4,0
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) ²	495	455	-7,9
CMG ³ assistante maternelle et AFEAMA ⁴	759	750	-1,2
CMG ³ garde d'enfants à domicile et AGED ⁵	60	60	-0,7
CMG ³ structure ⁶	49	58	18,3
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 303	2 205	-4,2

1. Effectifs en décembre. 2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1^{er} janvier 2015. 3. Complément de libre choix du mode de garde. 4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. Allocation de garde d'enfant à domicile. 6. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile. Champ : tous régimes.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

Comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros	
	2015 (p)	15/14 (p) en %
Emplois (hors transferts)¹	747,0	1,4
Prestations sociales	701,0	1,6
Autres (charges financières...) ²	45,9	-1,7
Ressources (hors transferts)¹	743,0	2,0
Cotisations sociales	457,0	1,1
Cotisations sociales effectives	401,1	1,1
Cotisations sociales imputées	55,8	1,2
Impôts et taxes affectés	183,2	0,0
Contributions publiques	83,4	12,4
Autres (produits financiers...) ²	19,4	0,2
Solde	- 3,9	///

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale.

2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

	en milliers		
Au 31 décembre	2014 (r)	2015 (p)	15/14 en %
Aide aux personnes âgées	1 392,9	1 400,4	0,5
Aide aux personnes handicapées	479,8	501,3	4,5
Aide sociale à l'enfance	322,1	324,3	0,7
Aide sociale au titre de l'insertion	1 988,7	2 039,1	2,5

Champ : France hors Mayotte.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Dares ; Drees, enquêtes Aide sociale.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2012 (r)	2013 (r)	2014	2015 (p)
Prestations de protection sociale / PIB	31,5	31,9	32,2	32,1
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	39,1	39,9	40,3	40,4
Ressources de la protection sociale / PIB	33,1	33,6	34,0	34,1
Part des PO ² finançant la protection sociale	66,4	66,1	66,9	67,0

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

2. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Barèmes des minima sociaux

	valeurs mensuelles en euros	
Au 1 ^{er} janvier 2016	Montants maximaux ³	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	524,16	524,16
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	494,27	1 137,50
Allocation équivalent retraite (AER) ¹	1 067,32	1 684,33
Allocation temporaire d'attente (ATA) ²	348,27	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	807,65	807,65
Allocation de solidarité aux personnes âgées	800,00	800,00
Allocation supplémentaire d'invalidité	403,76	702,00
Allocation veuvage (AV)	602,12	752,65

1. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date.

2. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.

3. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER et l'ATA.

Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Législation.

Allocataires des minima sociaux

	en milliers		
Au 31 décembre	2013 (r)	2014	14/13 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 022,3	1 040,5	1,8
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	557,8	554,1	-0,7
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	452,9	471,7	4,2
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,1	79,5	-2,1
ATS-R ² et AER-R ³	22,0	11,1	-49,7
Allocation temporaire d'attente (ATA)	53,5	53,8	0,7
Allocation veuvage (AV)	7,5	7,5	0,0
Revenu de solidarité (RSO)	10,4	9,8	-5,6
Revenu de solid. active (RSA) « socle »			
France entière	1 812,4	1 898,6	4,8
Ensemble des minima sociaux	4 019,9	4 126,7	2,7

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Allocation transitoire de solidarité de remplacement.

3. Allocation équivalent retraite de remplacement.

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1^{er} janvier 2011 (1^{er} janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Sources : CDC ; CCMSA ; Cnaf ; CNAMTS ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi.

Prestations de protection sociale en 2015

	en milliards d'euros	
	2015 (p)	15/14 (p) en %
Santé	246,7	2,2
Maladie	201,0	2,5
Invalidité	38,9	1,6
Accidents du travail et maladies professionnelles	6,8	-3,7
Vieillesse-survie	317,1	1,2
Vieillesse	279,0	1,3
Survie	38,0	0,6
Famille	54,3	0,5
Emploi	44,2	3,2
Chômage	40,6	3,1
Insertion et réinsertion prof.	3,6	3,8
Logement	18,1	0,8
Pauvreté-exclusion sociale	20,6	2,5
Total des prestations sociales	701,0	1,6

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page —

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (– 0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à + 0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à + 0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (– 17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (– 9,3 % pour le gazole, – 6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

(– 7,2 % fin 2015). *A contrario* ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (– 3,9 % fin 2015, après – 2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (– 0,2 % fin 2015, contre + 0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+ 1,2 % en moyenne, après + 1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+ 8,9 %, après + 4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+ 0,6 %, après – 0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+ 5,3 % en moyenne en 2015, après – 4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹	Évolution 15/14		Fonction de consommation	Pondération ¹	Évolution 15/14	
		2015	Moyenne annuelle Glissement déc. à déc. ²			2015	Moyenne annuelle Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,2	Transport	1 504	-1,5	-1,1
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0	Achats de véhicules	335	0,8	1,9
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5	Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6	Services de transport	279	0,9	-1,1
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6	Communications	257	0,4	1,0
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6	Services postaux	18	8,9	8,8
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8
Tabac	199	0,3	0,3	Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2	Loisirs et culture	792	0,2	0,9
Habillement	350	-1,2	-0,3	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0	Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2	Autres articles et équip. de loisirs	209	-0,1	0,7
Loyers d'habitation	609	0,6	0,5	Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1
Entretien et réparation courante du log.	146	1,3	1,1	Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5
Distribution d'eau et autres services	188	1,5	1,5	Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0	Éducation	23	1,5	1,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6
Meubles, tapis, revêtements de sol	159	0,1	0,4	Restauration et cafés	613	1,3	1,3
Articles de ménage en textile	42	0,7	1,7	Services d'hébergement	184	1,7	2,9
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6	Autres biens et services	1 286	1,2	1,2
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4	Soins personnels	290	-0,2	0,1
Outils pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6	Protection sociale	434	1,6	1,4
Santé	1 008	-1,2	-1,4	Assurances	250	2,6	2,9
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9	Services financiers	67	0,7	0,7
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5	Autres services	130	1,0	0,7

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Note : base 100 en 2015.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

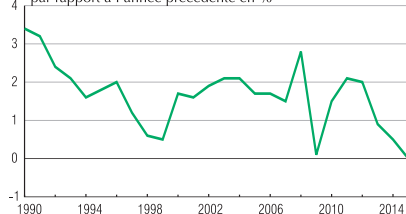
Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	- 17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	- 9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	- 8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	- 7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	- 7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	- 6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	- 6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	- 4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	- 4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14		15/14
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	- 0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	- 0,6	Malte	1,3
Espagne	- 0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	- 0,2	Portugal	0,3
Finlande	- 0,2	Slovaquie	- 0,5
France	0,3	Slovénie	- 0,6
Grèce	0,4	Zone euro	0,2
Irlande	0,2	UE	0,2
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Eurostat.

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Des graphiques d'illustration

Des données de cadrage européennes ou mondiales